

## Bilan Harmonisation session 2024 Préconisations de la commission d'harmonisation pour la session 2025

L'harmonisation s'est tenue le 29 mai 2024 en présence d'établissements représentatifs du BAC MCVA. Tous les dossiers E31 E32 et E33 ont été vérifiés en amont afin de s'assurer de leur conformité. 92 anomalies identifiées ont nécessité soit un éclaircissement, soit un changement d'appréciation et/ou de positionnement de la part des équipes pédagogiques afin de respecter la conformité à la circulaire d'examen.

C'est pourquoi, ce présent bilan vise à informer toutes les équipes pédagogiques des attendus de la commission d'harmonisation afin que l'ensemble des élèves soient évalués de manière équitable. Lors de cette réunion d'harmonisation, l'ensemble des collègues présents ont réaffirmé les points de vigilance suivants :

### I) PORTFOLIO

- La nécessité en seconde que chaque élève, dès son arrivée, ait son portfolio numérique qui retracera l'ensemble de son parcours scolaire et professionnel. Il intégrera obligatoirement les travaux professionnels E31, E32 **les plus significatifs** et les situations 1 et 2 de l'épreuve E33, **supports des évaluations CCF**. Le portfolio n'est pas un fourre-tout mais un outil personnel au service de la professionnalité de l'élève dans une démarche de « personal branding <sup>1</sup> », c'est-à-dire d'intégration et de valorisation des compétences psychosociales.
- Le portfolio ne doit pas contenir de photos de cours, des copier-coller de missions de scénarios ou de supports éditoriaux.
- Les documents présentés doivent être de nature diverse comme le montre l'infographie ci-dessous.



- Le portfolio est complété au fil de l'eau. Il continue son enrichissement pendant tout le parcours scolaire de l'élève : projet, soutien au parcours, parcours différencié.

<sup>1</sup> \*personal branding : l'élève représente sa propre marque, met lui-même en valeur ses compétences et son image professionnelle.

## II) TRAVAUX PROFESSIONNELS

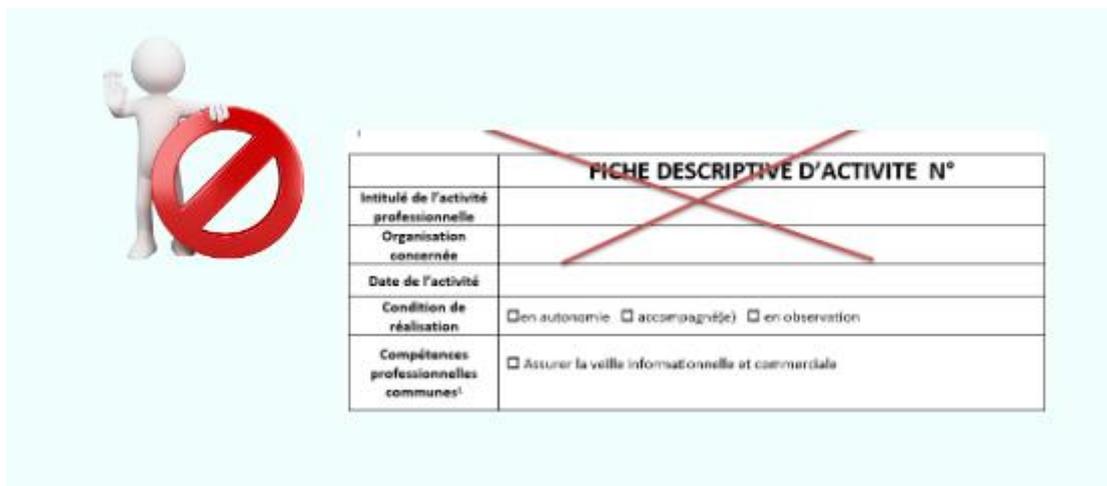
Les travaux professionnels E31 et E32 doivent être variés afin de couvrir l'ensemble des compétences du référentiel.

**RAPPEL**

Pour rappel, il n'y a pas de nombre minimal (comme relevé par les collègues lors de l'harmonisation. 7 fiches = 7 compétences). Un travail professionnel peut/doit couvrir plusieurs compétences professionnelles puisqu'il est **RETRAVAILLE** tout au long du cycle de formation de façon spiralaire, **permettant ainsi son enrichissant au fur et à mesure de l'avancement du cours et des PFMP.**

Le professeur peut ainsi amener l'élève à passer d'une fiche descriptive à une fiche d'analyse en le faisant monter en compétences tout au long du cycle de formation. L'élève retravaillera les fiches de façon spiralaire. Le schéma ci-dessous synthétise ce processus.

### LES TRAVAUX PROFESSIONNELS De la description à l'analyse professionnelle



Le nom de ce document peut prêter à confusion.

Il ne s'agit nullement d'une description pure et simple qui amène l'élève à seulement raconter le vécu de sa PFMP sans la moindre analyse, ni implication et prise de hauteur de sa part.

Tout l'intérêt des épreuves E31 et E32 est de faire réfléchir l'élève, lors de sa PFMP, aux gestes métiers, aux outils mobilisés et à les recontextualiser dans sa fiche **d'ANALYSE**.

C'est pourquoi, cette fiche dite descriptive est en fait une fiche d'ANALYSE.

La commission d'harmonisation a déploré que : *déstocker des palettes, scanner des codes-barres, distribuer des colis dans un point relai...* aient été considérés comme des travaux professionnels. La fiche d'activité ne doit pas se cantonner à une simple description de la PFMP effectuée. Il est impérativement attendu une ANALYSE.

### III) PFMP

La répartition du suivi des PFMP se fait entre les deux enseignants d'enseignements professionnels de la classe. Un seul professeur ne peut pas être sur l'ensemble des PFMP de terminale.

## LES LIEUX DE PFMP



**Les commerces à éviter**

- Ceux pour lesquels il existe des diplômes spécifiques (fleuristerie, boulangerie, pâtisserie, opticien lunetterie...),
- Les commerces de métiers de bouche en règle général,
- Les épiceries de quartier qui vendent essentiellement de l'alcool.
- Les commerces qui vendent des produits réglementés : bureaux de tabac, pharmacie, jeux d'argent, CBD.



### Année de la réforme pour la classe de terminale - 2025



**AVANT**  
**2023-2024**

16 à 22 semaines

6 périodes sur l'ensemble du cycle		
Seconde	Première	Terminale
6 semaines (3+3)	8 semaines (4+4)	8 semaines (4+4)



Durée minimale par PFMP est de 3 semaines pour une période.

**APRES**  
**2024-2025**

14 à 20 semaines

6 périodes sur l'ensemble du cycle		
Seconde	Première	Terminale
6 semaines (3+3)	8 semaines (4+4)	6 semaines (3+3) + Parcours différencié = 6 semaines

**Les 6 semaines du parcours différencié ne peuvent être en aucun cas comptabilisées dans les 14 à 20 semaines requises.**

#### IV) EVALUATION

L'évaluation de l'épreuve E33 est **IMPERATIVEMENT** menée par un professeur de la spécialité ET le tuteur. La feuille de route est signée par l'élève, l'enseignant ET le tuteur.

Les PFMP sont négociées avec le tuteur sur l'ensemble des 4 blocs de compétences.

Concernant, l'évaluation certificative E31 et E32, celle-ci ne doit pas être réalisée fiche par fiche. L'évaluation correspond à un positionnement qui émane de l'ensemble des travaux professionnels réalisés sur l'ensemble du cycle. L'évaluation peut être guidée par des entretiens d'explicitation, des évaluations dans la classe, en PFMP, etc... Aucun oral ponctuel n'est donc prévu pour attribuer une note aux épreuves E31 et E32.

**La commission d'harmonisation MCVA SESSION 2024**